

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Forage pétrolier

Description de l'établissement

Nom : Forage pétrolier
Adresse(s) : Rousse 1
Commune(s) : JURANCON (64284)
Activités : Non renseignée
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 31/03/2025

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP37830200101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Commune(s) : JURANCON (64284)

Description¹ : Ancien site du puits de production de gaz sur la commune de Jurançon exploité par TEPF (Total Exploration Production France). L'instruction du dossier de réhabilitation du site du puits Rousse 1 (RSE1) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 27 janvier 2023.

Le puits Rousse 1 a été foré du 22 août 1966 au 5 juin 1967 jusqu'à la profondeur de 5 215 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 423 492 m, Y = 6 246 061 m, Zsol = 309 m. Le puits RSE1 a été bouché définitivement le 26 mai 2015. La tête de puits a été découpée à environ 3,9 m du sol.

La plate-forme du puits RSE1 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400512.

L'emprise du site RSE1 s'étend sur environ 2,1 ha. Les environs immédiats du site sont constitués de terrains agricoles et viticoles. L'habitation la plus proche se trouve à environ 70 m à l'est du site.

Un diagnostic environnemental du site a été réalisé en juillet/août 2014 dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ce diagnostic a révélé principalement :

– La présence d'hydrocarbures totaux (HCT) dans les sols avec une concentration maximale ayant été mesurée dans la zone du Bourbier 1 (50 000 mg/kg). Les fractions les plus représentées sont les hydrocarbures aliphatiques et principalement les C10-C40 et C5-C10.

– La présence de Benzène, Toluène, Ethyl-benzène, Xylènes (BTEX) dans les sols avec une concentration maximale ayant été mesurée dans la zone du bourbier de brûlage (84 mg/kg).

– La présence d'anomalies en plomb, cuivre, zinc, arsenic, cadmium,

nickel et en chrome dans les sols.

Au regard de ce qui précède, des travaux de réhabilitation se sont déroulés du 03 mai au 27 octobre 2023. Ces travaux ont été encadrés par l'arrêté préfectoral (arrêté préfectoral Mines/2013/13 du 9 août 2023).

L'analyse des risques résiduels, remise avec le mémoire de fin de travaux, conclut que l'état résiduel des terrains après travaux est compatible d'un point de vue sanitaire avec :

– le scénario d'un usage de type agricole (cultures non maraîchères et/ou élevage d'une part, et culture de la vigne d'autre part).

Sur la base du rapport de fin de travaux remis par l'exploitant le 15/10/2024, complété le 14/01/2025 et la visite du site réalisée le 10 décembre 2024, la DREAL a établi le procès-verbal de récolement de fin de travaux le 16/01/2025.

Lors de la visite de récolement, il a été constaté que les installations liées à l'exploitation du puits ont été démantelées. Hormis les canalisations inter-sites, il n'y a plus de trace visible en surface des activités minières.

La police des mines a été levée par l'arrêté préfectoral Mines/2025/05 du 18/02/2025.

Les documents suivants sont disponibles dans l'onglet « Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) » :

- AP1 MINES
- AP2 MINES
- DADT
- Mémoire de fin de travaux
- Rapport AP1
- Rapport AP2
- Rapport de recevabilité

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 31/03/2025

Enjeux et environnement :

Commune(s) : JURANCON (64284)

Description³ : Ancien site du puits de production de gaz sur la commune de Jurançon exploité par TEPF (Total Exploration Production France). L'instruction du dossier de réhabilitation du site du puits Rousse 1 (RSE1) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux minières (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 27 janvier 2023.

Le puits Rousse 1 a été foré du 22 août 1966 au 5 juin 1967 jusqu'à la profondeur de 5 215 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 423 492 m, Y = 6 246 061 m, Zsol = 309 m. Le puits RSE1 a été bouché définitivement le 26 mai 2015. La tête de puits a été découpée à environ 3,9 m du sol.

La plate-forme du puits RSE1 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400512.

L'emprise du site RSE1 s'étend sur environ 2,1 ha. Les environs immédiats du site sont constitués de terrains agricoles et viticoles. L'habitation la plus proche se trouve à environ 70 m à l'est du site.

Un diagnostic environnemental du site a été réalisé en juillet/août 2014 dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ce diagnostic a révélé principalement :

- La présence d'hydrocarbures totaux (HCT) dans les sols avec une concentration maximale ayant été mesurée dans la zone du Bourbier 1 (50 000 mg/kg). Les fractions les plus représentées sont les hydrocarbures aliphatiques et principalement les C10-C40 et C5-C10.
- La présence de Benzène, Toluène, Ethyl-benzène, Xylènes (BTEX) dans les sols avec une concentration maximale ayant été mesurée dans la zone du bourbier de brûlage (84 mg/kg).
- La présence d'anomalies en plomb, cuivre, zinc, arsenic, cadmium, nickel et en chrome dans les sols.

Au regard de ce qui précède, des travaux de réhabilitation se sont déroulés du 03 mai au 27 octobre 2023. Ces travaux ont été encadrés par l'arrêté préfectoral (arrêté préfectoral Mines/2013/13 du 9 août 2023).

L'analyse des risques résiduels, remise avec le mémoire de fin de travaux, conclut que l'état résiduel des terrains après travaux est compatible d'un point de vue sanitaire avec :

- le scénario d'un usage de type agricole (cultures non maraîchères et/ou élevage d'une part, et culture de la vigne d'autre part).

Sur la base du rapport de fin de travaux remis par l'exploitant le 15/10/2024, complété le 14/01/2025 et la visite du site réalisée le 10 décembre 2024, la DREAL a établi le procès-verbal de récolement de fin de travaux le 16/01/2025.

Lors de la visite de récolement, il a été constaté que les installations liées à l'exploitation du puits ont été démantelées. Hormis les canalisations inter-sites, il n'y a plus de trace visible en surface des activités minières.

La police des mines a été levée par l'arrêté préfectoral Mines/2025/05 du 18/02/2025.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : AP1_MINES-2023-13_20230809_RSE1

AP2_MINES-2025-05_20250218_RSE1

DADT_20221118_RSE1

Memoire_Fin_Travaux_20240813_RSE1

Rapport_AP1_20230801_RSE1

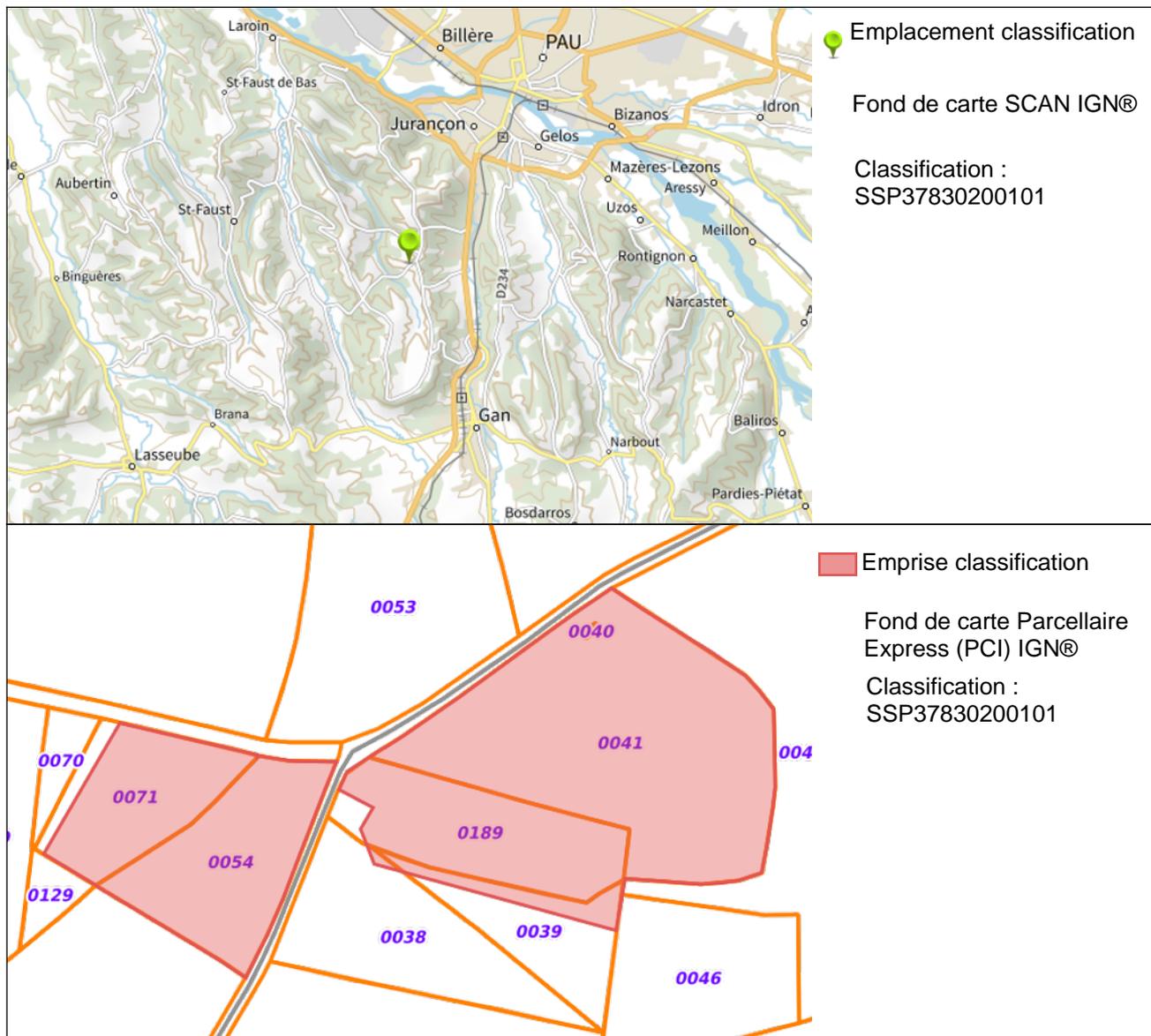
Rapport_AP2_20250116_RSE1

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
JURANCON		AT	0038	00
JURANCON		AT	0039	00
JURANCON		AT	0040	00
JURANCON		AT	40	
JURANCON		AT	0041	00
JURANCON		AT	0042	00
JURANCON		AT	0189	00
JURANCON		BC	0054	00
JURANCON		BC	0071	00

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
RGF93 / Lambert-93
(EPSG:2154) :

Long. : 423413.7145226393, Lat. : 6246059.037160879

Superficie estimée :

18242 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.